



## **LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTÉ**

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**DIMANCHE 07 NOVEMBRE 2021 à 9 H 30**

**dans les salons de l'Hôtel Le Chalet du Mont Roland -**

**Route du Mont Roland – 39100 SAMPANS**

Le dimanche 07 novembre 2021, à 9 heures 30, les sociétés de tir de Franche-Comté se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire dans les salons de l'Hôtel Le Chalet du Mont Roland, route du Mont Roland à SAMPANS (39100).

Les convocations écrites ont été régulièrement adressées à chaque société par courrier en date du 6 Octobre 2021.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Le Président ouvre les débats de l'Assemblée Générale et remercie les clubs présents ou représentés, pour leur participation à cette Assemblée qui clôture la saison sportive 2020 / 2021.

Le Président donne la parole à Mme Catherine DEMOLY, Secrétaire Générale de la Ligue, qui rappelle le résultat du décompte des sociétés, effectué à l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a précédé cette Assemblée Générale Ordinaire.

Au terme de cet appel des **54** sociétés qui composent la Ligue Régionale, le nombre de clubs présents ou valablement représentés s'élève donc à **30** présents, **12** pouvoirs et **12** absents. Les clubs présents ou valablement représentés représentent donc **153 voix** sur un total de **178**.

Pour la validité des délibérations, la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire requiert la présence du quart des sociétés membres représentant le quart au moins des voix (Art. 10 des Statuts de la Ligue).

Ce quorum est donc atteint et l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous

1. Approbation du compte-rendu de l'A.G. précédente (vote)
2. Nomination des assesseurs
3. Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2021-2022
4. Rapport moral du Président (vote)
5. Rapport financier du Trésorier (vote) et Rapport des vérificateurs aux comptes
6. Désignation des Délégués de la Ligue à l'A.G. Fédérale
7. Rapport des commissions
8. Questions diverses

Le Président salue la présence de M. Hubert BOLTZ, Adjoint au Maire de Sampans, présent dans l'assemblée.

#### **1 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2020**

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 09 janvier 2021, précédemment communiqué à l'ensemble des sociétés, est adopté en l'état à l'unanimité des personnes présentes.

#### **2- Désignation des assesseurs :**

Mme Isabelle PETREMANT (ST Audincourt) et M. Georges MOURAND (ST Hérimoncourt), sont désignés, sur leur candidature et à l'unanimité, en qualité d'assesseurs pour surveiller le bon déroulement des opérations de vote de cette Assemblée Générale Ordinaire.

### **3- Désignation des vérificateurs aux comptes :**

Mme Karen CZICH (ST Échay) et M. Claude BECCHIA (ST Exincourt), sont désignés, sur leur candidature et à l'unanimité, en qualité de vérificateurs aux comptes.

### **4 - Rapport moral du Président**

Je vous souhaite la bienvenue, vous les présidentes et présidents de clubs, ou vos représentants éventuels. Je vous remercie pour votre présence, permettant la tenue de cette assemblée générale ordinaire qui clôture la saison sportive 2020-2021.

J'associe également les membres des associations qui ont fait spécialement le déplacement un dimanche matin de bonne heure, alors qu'ils auraient pu faire la grasse matinée.

De même, je suis content de pouvoir compter sur la présence des membres du comité directeur de la ligue qui permettent à celle-ci de très bien fonctionner. A de rares exceptions près, ils sont parmi nous aujourd'hui. Mesdames, Messieurs, je vous remercie une nouvelle fois pour votre investissement sans limites.

Je remercie également Patrice AUDUGE pour le choix du lieu d'accueil permettant l'organisation de cette assemblée. Je te remets aujourd'hui officiellement le certificat d'homologation sportive des installations du Tir sportif du pays Dolois, inauguré récemment.

Avant de commencer la lecture de ce rapport moral, je tiens à faire observer une minute de silence pour honorer la mémoire de toutes les personnes, chères à nos cœurs, qui nous ont quittés au cours des 12 derniers mois. Nous n'avons pas beaucoup été épargnés, et j'ai appris le décès de Jean-Pierre MONIOT cette semaine, tireur et arbitre du club de tir de la Miotte. Ayons une pensée pour lui et toutes les familles durement touchées.

Je vous remercie.

Mon rapport moral comportera :

- un bilan administratif présentant la situation des licences,
- une présentation des nouveautés attendues concernant la dématérialisation des licences,
- et le nouveau circuit des acquisitions d'armes et des renouvellements de détention.

Je n'évoquerai pas les résultats de la saison et laisserai Fernand PACHECO vous présenter son bilan sportif. Concernant les finances, la ligue régionale a fait de gros efforts financiers, tout comme la F.F.Tir et les comités départementaux afin de faire revenir les tireurs découragés après deux années compliquées. J'espère que nos efforts seront récompensés.

#### ***Situation des licences :***

Après une saison 2019-2020 démoralisante, une deuxième année a fortement impacté notre ligue. Des calendriers prévisionnels avaient été établis et ce fut une longue succession d'annulations dues à la situation sanitaire que nous subissons. L'amélioration ressentie au printemps 2021 n'a pas permis de retrouver un fonctionnement normal des compétitions, néanmoins un retour dans nos stands de tir « plein air » ou assimilés comme tels a été possible. Les tireurs ont retrouvé le moral en pratiquant, et ce fut un grand plaisir pour beaucoup de monde de se retrouver. De nombreuses fédérations n'ont pas eu cette chance, et elles ont vu leurs effectifs fondre, et ce n'est pas dû au réchauffement climatique.

La ligue comprend désormais 54 clubs affiliés : 28 dans le Doubs, 10 dans le Jura, 12 en Haute-Saône et 4 dans le Territoire de Belfort. Je salue Sylvain ZBOS président de la section tir du dernier club affilié cette année : le CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DE L'AS DE TREFLE dont le numéro est 2390311.

En établissant les statistiques annuelles mois par mois, j'ai été rassuré par le nombre de licences qui rentraient malgré tout. Les associations n'ont pas trop souffert pour la plupart.

Encore une fois, le Doubs a battu son record en délivrant 2 747 licences soit une progression de 4,1% par rapport à l'an dernier. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2008. Il était de 1 414 à l'époque, ce qui fait 1 333 licences de plus soit 94 %. Les licenciés du Doubs auront bientôt doublé les effectifs.

Le Jura qui a connu des baisses du nombre de licenciés en 2018 et 2019 a connu une embellie cette année, et a retrouvé son niveau le plus haut – c'était en 2016-2017 avec 970 – la tendance est à la hausse depuis 4 saisons maintenant. En 2008, il y avait 416 licences, soit un delta de 557, et une belle augmentation de presque 134 %.

Les effectifs de la Haute-Saône sont quasiment stables - 1305 au lieu de 1307, c'est du détail et il n'y a pas de craintes à avoir malgré une diminution depuis 2017, il semblerait que la tendance s'inverse pour la saison en cours. De plus, les effectifs 2008 étaient de 655, et ont progressé de 99 %.

Le Territoire de Belfort est le seul département à connaître une perte de licences de 10 %. J'espère que le nouveau club va permettre de retrouver les effectifs de 2017 car depuis ce record, le département voit ses effectifs diminuer chaque année. Avec 318 en 2008, ils sont 400 cette année soit + 25 %, ce qui est encore un beau résultat.

En cumulant tous ces chiffres, nous arrivons à de très bons résultats pour la ligue régionale. En une saison, nous sommes passés de 5 338 à 5 425 ce qui représente une progression de 1,61 %. Ce n'était pas gagné et je vous en félicite.

Mon tableau comprend deux colonnes de prévisions pour la saison à venir : 5 559 avec une croissance moyenne et 5 880 avec une prévision haute. Je souhaite que tous les clubs puissent recruter et que le résultat nous réserve une belle surprise.

La répartition femmes – hommes des effectifs nous prouve que la parité n'est pas encore atteinte. Mais je doute qu'elle le soit un jour. Avec 114 filles et 515 femmes, le nombre de féminines atteint 629 en tout. A comparer aux 268 garçons et 4 528 hommes, soit 4 796 masculins. Entre 2008 et aujourd'hui, les féminines sont passées de 10,56 à 11,59 %. Il reste beaucoup de travail pour arriver à l'équilibre, je compte sur vous mesdames.

Les prévisions pour la saison 2021-2022 sont bonnes car les licences rentrent vite. Vous êtes de bons recruteurs. Il y avait 4 842 licences vendues au 31 octobre dernier, soit 89,25 % des licences de l'année précédente. Et au 6 novembre 2021, le chiffre est passé à 4 908 qu'il convient de comparer aux 4 704 délivrées au 6 novembre 2020.

### ***Dématérialisation des licences fédérales :***

Le ministère de l'intérieur a demandé à la F.F.Tir de passer à une licence dématérialisée pour moderniser encore plus notre gestion des licenciés, et respecter une demande du ministère des sports qui souhaite l'imposer à toutes les fédérations sportives.

La première mesure a été d'imposer au licencié de fournir un certificat médical pour renouveler sa licence, à l'identique de ce qui se faisait pour les premières licences. D'une part, cela simplifie le fonctionnement car le circuit est le même que ce soit une première licence ou un renouvellement. Et il est arrivé que des licences renouvelées soient délivrées mais que les tireurs se voient refuser un visa médical par leurs généralistes. Ce ne sera plus le cas, et évitera les demandes de remboursement. Nous ne délivrerons des licences qu'à des personnes qui ont le certificat médical !

Le développement de l'application ITAC est en cours afin de l'adapter et de nouvelles options apparaissent dans ses menus. Au cours de l'analyse des nouveaux besoins, il est apparu indispensable de permettre aux licenciés un accès aux données les concernant, et leurs permettre une mise à jour des adresses postales, téléphones et mails, et pouvoir scanner le certificat médical et le télécharger pour un renouvellement.

Il est évident que les clubs continueront à faire le travail pour les personnes qui ne disposent pas d'ordinateur et d'accès internet.

EDEN, une nouvelle application est en cours de développement et sera accessible en 2022. Elle permettra surtout de fournir le certificat médical, et le président du club pourra renouveler la licence. Evidemment, les nouvelles licences devront être créées comme maintenant avant que le licencié ait connaissance de EDEN.

EDEN permettra aux détenteurs d'armes de demander un avis préalable (ou avis vert) depuis sa fiche personnelle. Le président du club n'aura rien à faire concernant la saisie. Il sera informé de la demande déclenchée par le licencié, et devra valider simplement celle-ci dans ITAC, tout comme le président de ligue ensuite.

Quand l'avis préalable aura été signé par les présidents du club et de la ligue, celui-ci sera transmis à l'application du service central des armes sous forme numérique ainsi que la photo du tireur, son certificat médical. Le dossier sera dématérialisé et simplifiera le travail du licencié, du club et de la ligue.

Quant au logiciel de gestion des râteliers électroniques du SIA, il devrait démarrer le 25 janvier 2022 pour les chasseurs et biathlètes. Pour les tireurs sportifs, il faudra patienter jusqu'au 15 mai, si tout va bien. Une démonstration de la nouvelle application EDEN a été présentée au ministère de l'Intérieur. Ils ont pu constater l'avance que nous avons par rapport à eux. Il reste à régler quelques problèmes concernant les armes de club. Nous ne savons pas encore ce qui se fera, car ils avaient zappé cette situation.

Le code qui est fourni, suite à une transaction chez un armurier, n'est pas le code qui servira à la connexion. Au démarrage, un mail sera envoyé par le ministère pour expliquer la procédure. Je vous rappelle qu'il est impératif de mettre à jour les fiches des tireurs avec une photo et une adresse mail. A défaut, les détenteurs d'armes n'auront pas de compte créé et devront vendre leurs armes.

### **Une nouveauté pour les armes A1-11.**

Le [décret n° 2021-1403](#) renforçant l'interdiction de l'acquisition et de la détention de certaines armes à feu a été publié au JO du 30 octobre 2021.

Les détenteurs d'armes à répétition semi-automatique issues d'armes initialement en full-auto, doivent s'en dessaisir avant le 31 octobre 2022. Pas d'autre choix que la destruction, la neutralisation ou le dessaisissement auprès d'un professionnel autorisé. Il n'y a pas de dédommagement prévu par l'Etat.

D'après le SCAE, ces interdictions ne concerneraient que 1 000 détenteurs ! Pour les armes qui sont en catégorie C (par erreur ?), elles peuvent être conservées mais ne pourront plus être vendues.

### **Signalement des harcèlements :**

Le ministère des sports impose que les personnes victimes de harcèlements, qu'ils soient sexuels ou sexistes, doivent pouvoir effectuer un signalement le plus simplement possible.

Un formulaire sera disponible sur le site de la fédération, il suffira de le télécharger, de le remplir et de l'envoyer à l'adresse mail dédiée. L'application EDEN permettra aussi de déclencher une procédure de signalement.

### **Championnats de France 2022 :**

Je vous rappelle que la Société de Tir de Besançon s'est vu confier l'organisation du Championnat de France de tir à 10 et 18 m. La compétition se déroulera du **lundi 14 au samedi 19 février 2022**.

Le montage est prévu du jeudi 10 au dimanche 13, le démontage aura lieu le dimanche 20. Si vous avez envie de prêter main forte au comité d'organisation local, vous pouvez contacter Michel PETETIN.

Si les conditions sanitaires le permettent, le public pourra être présent lors des différentes compétitions. Je vous encourage à communiquer cette information auprès des membres de vos associations pour qu'un maximum de personnes fassent que ce championnat soit un succès populaire.

Je vous remercie.

La Secrétaire générale soumet le rapport moral du Président au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

## **5 - Rapport financier du Trésorier (vote) et Rapport des vérificateurs aux comptes :**

La parole est donnée à M. Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue, et à M. Michel HINTZY, Trésorier Général adjoint de la Ligue, qui procèdent à la lecture exhaustive des données et informations comptables relatives à la gestion de l'exercice 2020-2021. (*Annexe 1*)

Il est rappelé que le Comité Directeur a décidé de baisser le prix des licences de 16€. Ce qui engendre une perte de presque 90.000€ pour la Ligue.

58.113,17€ ont été reversés par la Ligue pour les aides aux clubs.

Pour l'exercice concerné, le montant des produits (produits d'exploitation + produits financiers) s'élève à 167.639,33€ + 590,51€ = 168 229,84 € et le montant des charges s'établit à 87.372,60 € ce qui laisse apparaître un **excédent** sur l'exercice de **80.857,24 €**.

M. Roland KELLER donne lecture de l'attestation établie par le Cabinet d'Expertise Comptable GRANDGUILLAUME et jointe dans l'annexe qui confirme la parfaite régularité des comptes pour la période du 1<sup>o</sup> septembre 2020 au 31 Août 2021.

Au terme de cet exposé, M. Jean-Marie ARROYO (ST LA MIOTTE-BELFORT), qui a procédé avec M. Claude BECCHIA (ST Exincourt) à la vérification des comptes, donne lecture du rapport établi à l'issue de leur mission de contrôle. Ce rapport, joint au rapport financier, souligne la parfaite tenue des comptes et l'absence d'irrégularités dans les documents qui leur ont été présentés. En conséquence, ils proposent que l'Assemblée Générale donne quitus aux Trésoriers pour la gestion de l'exercice écoulé.

Au vu des éléments exposés par M. KELLER et M. HINTZY et des rapports de vérification présentés à l'Assemblée, le bilan financier est soumis au vote de l'Assemblée et adopté à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées. Quitus est alors donné aux Trésoriers pour l'exercice écoulé.

M. Michel HINTZY, Trésorier Général Adjoint de la Ligue, donne lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2021-2022 (document intégré au rapport financier).

Ce budget est alors soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées.

## **Remise de Mérites Fédéraux :**

Est nommé **Chevalier** : Jérémy MONNIER

Sont nommés **Officiers** : Daniel KLOPFENSTEIN, Pierre VIVIER.

## **6- Désignation des Délégués de la Ligue à l'A.G. Fédérale et de leurs suppléants :**

L'Assemblée Générale procède à la désignation des Représentants de la Ligue et de leurs suppléants pour l'Assemblée Générale de la F.F.Tir qui se déroulera le dimanche 23 Janvier 2022. au CNTS (DEOLS).

Sont candidats au titre de Délégués :

M. Jean VIEILLE-PETIT et M. PETETIN Michel

Par le vote de l'Assemblée, Jean VIEILLE-PETIT et Michel PETETIN sont désignés à l'unanimité comme Délégués de la Ligue à la prochaine Assemblée Générale Fédérale.

Sont candidats au titre de Suppléants :

Fernand PACHECO et Cyril GUILLEREY.

## **7 - Rapport des commissions**

### **7-1 – Commission de Gestion sportive :**

A la demande du Président, M. Fernand PACHECO, Responsable Compétition de la Ligue, donne lecture du détail des participations aux différents championnats régionaux pour l'ensemble des disciplines pratiquées en Franche-Comté.

- Coupe de Ligue TAR (toutes disciplines confondues) : 19 clubs étaient représentés par 172 tireurs.
- Coupe de Ligue Adules carabine 10 mètres : 12 clubs étaient représentés par 31 tireurs.
- Coupe de Ligue Adultes pistolet 10 mètres : 16 clubs étaient représentés par 57 tireurs.
- E-challenge écoles de tir : 8 clubs participants. La Franche-Comté se classe 7<sup>ème</sup> au plan national. 32% des licenciés « École de Tir » y ont participé.

### **7-2 – Commission de Gestion de l'arbitrage.**

Pierre VIVIER a participé au colloque national d'arbitrage qui s'est tenu au CNTS le 22 octobre 2021. La Commission Nationale d'Arbitrage préconise le recrutement de nouveaux arbitres afin d'anticiper le départ des anciens et le rajeunissement des effectifs. Un appel à candidature a été lancé au niveau de la Ligue. 9 réponses positives seulement ont été reçues, ce qui est peu. Un mail a été envoyé aux 60 arbitres diplômés en Franche-Comté ; seulement 18 se sont prononcés positivement pour participer aux prochaines compétitions. 1/3 ne sera pas disponible (absence, maladie...) et 1/3 n'a pas répondu.

La F.F.Tir a évoqué le grade d'Arbitre de Club qui devient le 1<sup>er</sup> échelon du cursus. L'examen ne porte que sur le questionnaire de tronc commun. Cela permettra à ces arbitres de clubs de se spécialiser ensuite sur des disciplines mondiales (silhouettes métalliques) ou franco-française (TAR), sans avoir à être arbitre départemental ISSF.

Cette nouvelle disposition va prendre effet prochainement et les 9 « candidats » arbitres seront formés par Bernadette PONTET pour le sud Franche-Comté et Pierre VIVIER pour le nord.

A compter de décembre 2021, la gestion administrative des arbitres sera à la charge des Ligues. La gestion des questionnaires et l'édition des badges seront gérés par les Ligues via ITAC.

La CNA a insisté sur l'application d'un décret exigeant que les arbitres soient formés aux gestes de premiers secours. En effet, sur les compétitions, il sera obligatoire qu'un ou deux arbitres formés aux premiers secours soient présents. Une formation sera donc prochainement proposée en région.

Le règlement ISSF est en cours de modification et ne sera applicable qu'à partir de septembre 2022 (début de saison sportive).

Le règlement para-tir sera calé sur ce règlement Le règlement pour les armes anciennes est en cours de mise à jour. Pour la silhouette métallique, pas de changements prévus ; la CNA a mis au point un logiciel de commandements, bientôt disponible au téléchargement.

Pour l'arbalète, les règlements français devront s'adapter aux règlements internationaux.

Pour le TAR, la dernière version datant du 27 octobre 2021 est disponible sur le site de la FFTir. Une nouvelle discipline a encore été créée.

### **7-3 - Commission des Entraînements et Commission Formation**

Olivier THEULIN, Responsable formation pour la Ligue de Tir de Franche-Comté, présente l'équipe technique régionale d'entraînement. Elle est composée d'entraîneurs qui se réunissent régulièrement pour encadrer des jeunes sélectionnés dans les clubs.

Ils utilisent une plateforme en ligne destinée aux jeunes compétiteurs, proposant des exercices reproductibles dans leurs clubs. Cette plateforme est disponible sur PC, tablette, smartphone.

Pour cette saison, 2021 / 2022, une journée de sélection de jeunes a eu lieu le 12 septembre 2021 pour entrer dans le collectif. 18 jeunes étaient présents et la plupart ont été retenus. L'équipe carabine est complète, contrairement à l'équipe pistolet. Olivier THEULIN lance un appel au club en ce sens.

Cette année, le match triangulaire n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. Il s'agit d'un concours opposant les Ligues de Franche-Comté, du Nord et de Lorraine. Sur un week-end, les jeunes réalisent 2 matchs et échangent avec les autres jeunes pendant les moments de convivialité.

Un entraînement Ligue est prévu une fois par mois en développant des entraînements pas forcément disponibles en club, comme le SCAT (qui permet d'analyser les tirs : le bouger et le lâcher). Il est proposé un travail sur le physique, la proprioception, le gainage, le temps de réaction... grâce à des dispositifs lumineux ludiques.

Le premier entraînement para tir de la Ligue est prévu le 21 novembre à BESANCON.

Serge SUIF précise que les entraînements se déroulent dans des clubs aux infrastructures conséquentes comme Pontarlier par exemple. (équipé de cibles SIUS). Il est important pour les tireurs de s'entraîner dans des lieux différents afin de s'habituer à des grands stands.

Un référent « Entraînement » par club a été demandé par la FFTir pour la Ligue pour que les exercices mis en place, soient accessibles sur la plateforme de la Ligue et proposés à la connaissance de cette personne référente club. Les stands de Morez et de Besançon seront aussi utilisés pour les entraînements.

Les bilans d'entraînement sont envoyés aux Présidents de clubs concernés.

Serge SUIF, ETR et RFL souhaite « passer la main » pour la prochaine saison, tout en restant en activité pour les entraînements. Il présente Olivier ROUSSELET qui lui succédera. Pour cette année, ils travailleront en binôme.

Grâce au **E-Challenge**, on peut détecter des jeunes qui pourront ensuite évoluer en haut-niveau. Auparavant, la détection se faisait aux Championnats de France. Il faut donc que les Clubs envoient le nom de leur référent, en charge de l'entraînement des jeunes, qui pourront aider à la détection.

Le **E-challenge** sera reconduit pour la prochaine saison car il permet de sélectionner de bons tireurs / tireuses hors des championnats départementaux ou régionaux.

La gestion et la saisie des dossiers du E-Challenge était assez compliquée pour les responsables de clubs. Elle est désormais assurée en région par Fernand PACHECO pour la Ligue.

Olivier THEULIN rappelle que la moyenne d'âge des entraîneurs est plutôt élevée. 25% des clubs en France ne possèdent pas de formateurs diplômés. Il faudrait pourtant une personne formée, a minima pour la gestion des armes.

C'est pourquoi, la formation **CAC** a été mise en place cette année, en tant que test. Le but de cette formation est d'assurer la gestion de pas de tir, l'accueil de nouveaux arrivants et d'assurer la sécurité. Elles sont réalisées avec armes à feu (gestion des incidents de tir) et se déroulent sur une seule journée. La formation est valide 4 ans et peut ensuite se perdre. Il est obligatoire désormais pour s'inscrire en formation de BFA (Brevet Fédéral d'Animateur). 520 CAC validés au niveau national ; ce diplôme correspond vraiment au besoin des clubs.

Le prérequis est d'avoir plus d'un an de licence et de participer activement à la vie du club. Il faut avoir lu le manuel de tir sportif et être proposé par le Président du Club.

3 formations CAC ont été réalisées en septembre, pour 47 personnes validées CAC à ce jour. 2 autres formations CAC sont à venir : le 05 mars à Vercel et le 06 mars à l'Ecole de Tir de Vesoul. 20 places disponibles par date.

Une formation De 4 jours pour le BFA est programmée à Saint-Vit, un samedi par mois (26/03, 09/04, 14/05 et 11/06).

Les 3 premiers niveaux de formation (CAC, BFA, BFI) sont réalisés au niveau régional. Cette formation existe aussi pour les jeunes : « **Jeune encadrant** ».

Lors des championnats de France qui se tiendront en février 2022 à BESANCON, la FFTir proposera des formations de recyclage (utilisation du SCAT, gestion des compresseurs...) sur une durée de 2 à 3 heures environ. De ce fait, il n'y aura pas de formation continue de programmée par la Ligue.

En Franche-Comté, 8 initiateurs « Cibles » ont été validés. 10 certificats CAC ont également été validés. 49 cibles couleurs ont été validées. Les grades sont maintenant officiellement ouverts aux adultes. Les passages des cibles couleurs sont gratuits pour les jeunes (jusqu'à Junior).

Il est annoncé la création, par la FFTir, du **Club des As** (reprenant la logique de l'ancien « Club France ». Tout tireur jeune détenant une Cible Arc-en-Ciel et assurant un minimum de points en compétitions nationales et internationales, se verra attribuer un grade supplémentaire, complété de A (Averti), de C (Confirmé) ou E (Expert).

Des documents d'information (affiches) sont à disposition pour lutte contre le harcèlement dans le sport, avec un n° de téléphone à disposition. Il est demandé aux clubs d'être vigilants à ce sujet.

Pour clôturer ce point de l'ordre du jour, le Président renouvelle ses remerciements à l'ensemble des responsables des commissions pour le travail fourni tout au long de la saison.

## **9 - Questions diverses**

Patrick VIENNET a soumis une question au Président de la Ligue, concernant la localisation des lieux des stages régionaux a reçu réponse lors de la présentation d'Olivier THEULIN. Les entrainements ont lieux à des endroits différents pour habituer les tireurs à des équipements différents. Il faut aussi que les installations soient récentes (équipées d'une dizaine de cibles électroniques, par exemple).

Jean-Luc COLLIGON à la FFTir, est parti en retraite pendant le confinement. Il est désormais remplacé par Thomas BERTAGNOLO, sur la gestion de la partie ITAC. Ce dernier sera présent sur les prochains Championnats de France pour se présenter. La FFTir proposera d'ailleurs une formation à la plateforme EDEN, à destination des clubs, assurée par la Ligue.

Le Président sollicite l'avis des membres présents concernant le stock de ciblerie appartenant à la Ligue. Il est composé de pieds, cibles, tôles, manivelles, ficelles, utilisées jusqu'alors pour les championnats régionaux. Désormais, ces championnats se déroulent sur cibles électroniques ; la Ligue envisage donc de se séparer de ce matériel car il faut en assurer le stockage, ce qui a un coût (location du local, assurance, taxe d'habitation...). Elle propose aux clubs présents de les racheter (pour tout ou partie, par série de 2 cibles) en se faisant connaître par mail auprès du Président de la Ligue.

Le Président demande alors à l'Assemblée si quelqu'un souhaite encore intervenir. Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé par Mme Catherine DEMOLY, Secrétaire Générale de la Ligue, le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par elle-même.

Fait à SAMPANS, le 07 novembre 2021

Le Président,  
Jean VIEILLE-PETIT



Jean Vieille Petit  
Membre du Comité Directeur  
Président de la ligue de Franche-Comté

la Secrétaire Générale,  
Catherine DEMOLY

